



Prélevement de l'eau par une femme



Entretien de pompe par un réparateur



Educations en matière d'hygiène dans l'école

1. Aperçu du Projet

Pour garantir de manière durable la gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable, le *Décret n°2000-514/PRES/PM/MEE* a été adopté le 03 novembre 2000 portant *Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi urbain*. Il s'agit d'un nouveau mode de gestion des infrastructures hydrauliques d'Alimentation en Eau Potable qui vise à améliorer significativement leur fonctionnement à travers l'implication de la communauté bénéficiaire, les collectivités territoriales, les acteurs du secteur privés, les ONG et les associations tout en prenant en compte le contexte de la décentralisation.

Le ministère en charge de l'eau et ses partenaires s'efforcent de promouvoir la Réforme dans son champ d'application à travers tout le territoire national. Une des orientations majeures du Programme National d'Approvisionnement en

Eau Potable à l'horizon 2030 (PN-AEP) est relative à la promotion et à la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale. Cependant, vu la complexité de la Réforme, on ne saurait affirmer qu'elle est effective dans ces communes. Dans ce cas, il est clair que les défis liés à la vulgarisation de la Réforme restent énormes pour ses promoteurs.

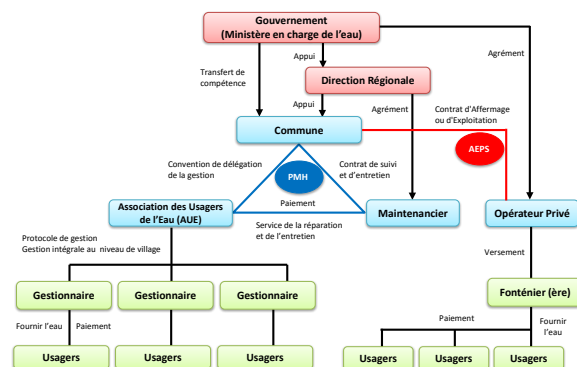


Figure 1 Réforme du Système de gestion des Infrastructures Hydrauliques d'AEP

Le gouvernement du Japon a financé le « Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement dans le Plateau Central » (de Août 2009 à Avril 2013, dénommé « PROGEA/PCL ») comme la phase précédente du présent projet dont l'objectif était de mettre en œuvre la Réforme dans les 20 communes de la région du Plateau Central. La particularité du PROGEA/PCL, dans la mise en œuvre de la Réforme était focalisée sur la mise en place des acteurs locaux clés de la gestion des Pompes à Motricité Humaine (PMH) que sont les maintenanciers, les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et les communes avec l'implication des services techniques déconcentrés. Aussi, l'accent a-t-il été mis sur le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la Réforme.

En termes de bilan, le PROGEA/PCL, a permis l'élaboration des manuels et des guides pratiques sur la Réforme. Ces manuels et guides ont été utilisés dans la mise en œuvre des activités du projet. En conséquence, le taux du fonctionnement des ouvrages dans la région du Plateau Central a été amélioré de 81% (2009) à 89% (2012). Aussi, le temps nécessaire pour la réparation des PMH est scientifiquement amélioré à 5.9 jours en moyen après l'introduction de la Réforme dans la région¹. Après la clôture du PROGEA/PCL, les activités de la mise en œuvre de la Réforme dans la région se sont poursuivies par les acteurs malgré un certain nombre de difficultés enregistrées. Toute chose qui a contribué à maintenir le taux élevé de la fonctionnalité des ouvrages dans la région.

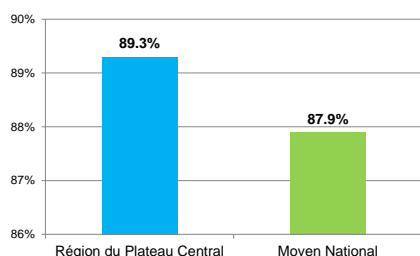


Figure 2 Taux du fonctionnement des PMH (à la fin de l'année 2013)

¹ Source : Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement dans le Plateau Central, Rapport final (Mai 2013). Les données collectées en Octobre 2012 par 193 AUE.

Le bilan des activités de mise en œuvre de la Réforme par le PROGEA/PCL ont été appréciées par le gouvernement et les PTF comme « Approche PROGEA ». Au regard des résultats obtenus dans la région du Plateau central à travers la mise en œuvre de la Réforme, les autorités du ministère en charge de l'eau souhaitent répliquer cette expérience dans les autres régions du pays à la faveur de la mise en œuvre du PN-AEP-2030.

Pour ce faire, Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement en milieu rural Phase 2 (dénommé « PROGEA 2 ») a été démarrée afin d'établir une base pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale et d'élaborer un plan d'action pour cette diffusion sur la base des expériences acquises dans la région du Plateau Central.

2. Approches du Projet

(1) Objectif et Résultats du projet

L'objectif et les résultats attendus du présent projet sont les suivants :

Objectif global	Contribuer à l'amélioration de la gestion des points d'eau à l'échelle nationale.	
But du Projet	Etablir une base pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale qui utilise la méthode mise en place dans la Phase 1 du PROGEA.	
Résultats	Résultat 1	La situation de la diffusion de la Réforme à travers le pays et les leçons tirées des PTF et ONG dans l'application de la Réforme sont identifiées et analysées pour que les outils élaborés dans la Phase 1 soient révisés pour la diffusion à l'échelle nationale.
	Résultat 2	La Réforme est introduite dans la région du Centre-Sud à l'aide des outils élaborés pour la diffusion à l'échelle nationale.
	Résultat 3	Des systèmes de suivi et d'appui à la Réforme utilisant des ressources existantes sont mis en place dans la région du Plateau Central.

Résultat 4	Les manuels et outils pour la diffusion de la Réforme sont finalisés à travers l'introduction expérimentale dans la région du Centre-Sud et le suivi dans la région du Plateau Central et la méthode pour la mise en œuvre de la Réforme est intégrée dans le document officiel.
Résultat 5	La structure de la mise en œuvre de la Réforme est améliorée.
Résultat 6	La planification de diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est réalisée.

(2) Etablissement de la Base et composantes pour la mise à l'échelle de la Réforme

Le PROGEA 2 appuiera à la mise en place d'une base qui comprend quatre (4) composantes pour l'application effective de la Réforme à l'échelle nationale.

Tableau 1 Composantes pour la mise œuvre de la Réforme

Composante politique	Etablir une base politique en cohérence avec le PN-AEP et le document cadre de la Réforme. Concrètement, le plan de diffusion de la Réforme formulé par le projet sera positionné comme un plan de mise en œuvre de la Réforme. Le plan formulé visera à favoriser l'atteinte de l'objectif du projet et à contribuer à l'essor de la politique sectorielle du Burkina Faso.
Composante institutionnelle	Etablir un système administratif d'appui à la mise en œuvre de la Réforme (DGRE et Directions Régionales) et le système adéquat de la gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP conformément à la Réforme (commune, AUE et opérateurs privés).
Composante technique	Améliorer les manuels élaborés au cours de la phase 1 pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale. Etablir un plan de développement des ressources humaines et du renforcement des capacités.

Composante financière	Assurer la mobilisation des ressources financières et leur utilisation pour la mise en œuvre adéquate et durable des activités..
-----------------------	--

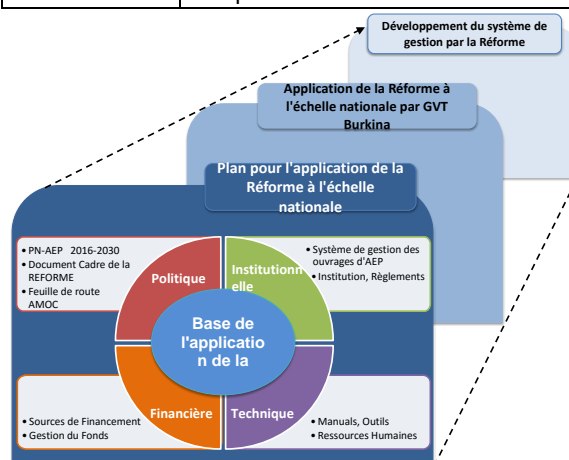


Figure 3 Etablissement de base et Diffusion à l'échelle nationale pour l'application de la Réforme

(3) Amélioration du Système de gestion

La collection et l'échange des informations relatives aux résultats et aux leçons tirées de la mise en œuvre de la Réforme auprès des PTF et ONG sont en cours.

L'atelier-bilan sur la mise en œuvre de la Réforme a été tenu en janvier 2016 avec les homologues de la DGEP/DAEP et les 13 directions régionales en charge de l'eau. Au cours de l'atelier-bilan, un rapport-bilan de la mise en œuvre de la Réforme a été élaboré en analysant l'état de la mise en œuvre de la Réforme à l'échelle nationale sur la base des données fournies par les 13 directions régionales en charge de l'eau.

Suite à la rédaction du rapport bilan de mise en œuvre de la Réforme tenu du 12 au 15 janvier 2016, un atelier national de réflexion sur la mise en œuvre efficace et efficiente de la Réforme a été organisé les 23 et 24 mars 2016. Cet atelier avait pour objectif de cerner les difficultés de mise en œuvre de la Réforme, de les examiner et de proposer des solutions idoines pour une meilleure gestion des ouvrages d'AEP et les manuels et outils utilisés conformément à la Réforme en échangeant avec les acteurs principaux (Départements ministériels concernés, PTF, ONG, collectivités territoriales, secteurs privés qui interviennent dans la Réforme (bureaux d'études,

fermiers d'AEPS, maintenanciers etc.).



Photo 1 Ateliers sur la mise en œuvre de la Réforme

(4) Renforcement des activités de gestion des ouvrages d'AEP dans les régions d'intervention du projet

1) Etude de Base

Une étude de base sur la mise en œuvre de la Réforme dans les régions du Plateau Central et du Centre-Sud a été menée du décembre 2015 à février 2016. L'objectif principal de cette étude est de faire un état des lieux de la gestion des infrastructures hydrauliques en milieu rural et semi-urbain à travers la Réforme dans les régions retenues par le projet. Les résultats de l'étude de base sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la Réforme dans 2 régions sont résumés comme suit :

Tableau 2 Résultats de l'Etude de Base

Région du Plateau Central (572 villages/secteurs)	Région du Centre-Sud (550 villages/secteurs)
<ul style="list-style-type: none"> 566 AUE mises en place (98.9%) 559 AUE reconnues (93.3%) 566 AUE ayant leurs comptes (100%) 	<ul style="list-style-type: none"> 542 AUE mises en place (98.5%) 373 AUE reconnues (68.8%) 373 AUE ayant leurs comptes (68.8%)
<ul style="list-style-type: none"> 566 AUE ont conclu la convention de la délégation de gestion avec la commune 	<ul style="list-style-type: none"> 124 AUE ont conclu la convention de la délégation de gestion avec la commune

<ul style="list-style-type: none"> 80 AR sont agrées sur 86 identifiés Niveau 1 : 77 Niveau 2 : 3 35 maintenanciers ont conclu le contrat de suivi et d'entretien des PMH avec la commune (43.8%) 	<ul style="list-style-type: none"> 45 AR sont agrées sur 102 identifiés Niveau 1 : 44 Niveau 2 : 1 13 maintenanciers ont conclu le contrat de suivi et d'entretien des PMH avec la commune (28.9%)
<ul style="list-style-type: none"> 3 AEPS sur 36 ont le contrat de gestion avec les délégués (8.3%) 	<ul style="list-style-type: none"> 21 AEPS sur 26 ont le contrat de gestion avec les délégués (80.8%)
<ul style="list-style-type: none"> Proportion des femmes dans BE/AUE : 24.9% 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des femmes dans BE/AUE : 20.1%



Photo 2 Etude de Base

2) Ateliers communaux sur la Réforme dans les régions du Plateau Central et du Centre-Sud

Le PROGEA 2 en collaboration avec la DGEP et les Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) ont entrepris des actions de redynamisation des acteurs de mise en œuvre de la Réforme dans ces deux (2) régions, à travers l'organisation des ateliers communaux d'une part et l'amélioration du système mis en place conformément à la Réforme d'autre part.

Au cours des ateliers communaux, l'état des lieux de la mise en œuvre des activités de la gestion des ouvrages d'AEP, les acquis et difficultés dans chaque commune et village ont été discutés. A l'issue des discussions et échanges, les pistes de solution ont été définies et les plans d'actions pour la mise en œuvre effective de la Réforme ont été élaborés.



Photo 3 Atelier Communal sur la Réforme

(5) Amélioration d'entretien et de maintenance des PMH

1) Appui à la mise en place des associations des Maintenançiers dans la région du Centre-Sud

L'échange d'opinion sur la mise en place de l'association a été fait avec les maintenanciers de la région du Centre-Sud. Pour la préparation de la création des associations, Les représentants de l'association du Plateau Central ont été invités en tant que formateur pour donner une explication sur la procédure de mise en place, le contenu des activités de l'association, les contraintes confrontés et leurs solutions. A l'issue des échanges, les maintenanciers du Centre-Sud ont subi une influence d'importance de l'association et ils ont exprimés leurs volontés de mise en place de l'association dans la province. La préparation de la mise en œuvre des associations provinciales de la région du Centre-Sud est en cours.

2) Formation des Maintenançiers/Artisans Réparateurs (AR)

Les sessions de formation sur la Réforme au profit des maintenanciers dans 2 régions ont été organisées en mai et juillet 2016 en vue de renforcer leurs capacités.

Dans la région du Centre-Sud, 1^{ère} formation a concerné les parties introductives pour que les maintenanciers puissent tout d'abord comprendre les principes de la Réforme. Les modules de formation ont été développés sur la base des expériences de la phase 1 du projet.

Dans la région du Plateau Central, en vue de renforcer des capacités des maintenanciers

existants ainsi que des jeunes artisans réparateurs (apprentis), les thèmes de formation ont été portés sur l'obtention d'agrément pour les nouveaux maintenanciers et le contrat de suivi et d'entretien des PMH avec les communes.



Photo 4 Formation des maintenanciers/AR

3) Diagnostics des PMH pour la réhabilitation

Afin de finaliser les sites de PMH à réhabiliter dans les régions du Plateau Central et du Centre-Sud, une étude du diagnostic approfondie au niveau des sites candidats a été menée. Ce diagnostic des PMH a été conduit par l'équipe du projet. Egalement les agents des DREA et de la DGEP ainsi que les maintenanciers ont été associés durant les travaux du diagnostic dans le cadre du renforcement des compétences techniques des acteurs.



Photo 5 Formation technique à travers le diagnostic des PMH

(6) Actions de PHA (Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement)

Les activités de PHA dans la région du Centre-Sud sera mises en œuvre dans les communes pilotes sélectionnées. Les activités de PHA visent à améliorer les conditions de l'hygiène

autour des points d'eau. Les communes pilotes ont été sélectionnées en considérant les résultats d'étude de base, des enquêtes auprès des homologues et des personnes concernées ainsi que l'étude de terrain.

Les actions de PHA seront portées sur les points suivants : (i) l'existence des flaques d'eau, (ii) l'accès libre des animaux domestiques, (iii) la propreté de l'intérieur du bidon d'eau. Par rapport à cette situation, une directive des activités de PHA, l'amélioration de condition d'hygiène autour de point d'eau est consentie avec la Direction Générale de l'Assainissement (DGA) afin de résoudre les questions marquées. La convenance de cette directive avec le PN-AEUE est aussi confirmée.

Précisément le projet vise à améliorer les conditions de l'hygiène autour des points d'eau à travers les actions contre la flaque de l'eau et la divagation des animaux domestiques menées par l'initiative des communautaires.

Cette directive des activités est consentie avec la Direction Régionale. La méthode de la mise en œuvre des activités aussi est confirmée telle que le Point focal de l'AEP de la commune donne un conseil et un appui sur les activités à l'Hygiénistes de l'AUE, les agents de la Direction Régionale font le suivi et le monitoring des activités aux niveaux des Points Focaux communaux (PF)² et de l'Hygiéniste de l'AUE.

Le projet apportera son appui pour l'ensemble des activités. Il tirera des leçons et des contraintes sur les activités et les intégrera dans les guides et les manuels de PMH élaborés dans la 1ère phase du PROGEA.



Photo 6 Le projet vise à améliorer les conditions de l'hygiène et de l'assainissement autour des points d'eau

3. Résultats de la mise en œuvre des activités

(1) Amélioration du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP

Les pistes de solution proposées à travers l'atelier national de réflexion sur la mise en œuvre de la Réforme et les échanges avec les acteurs sont les suivantes :

- Relire le document cadre de la Réforme et améliorer les outils de mise en œuvre ;
- Harmoniser la durée du mandat du bureau exécutif des AUE avec la durée des associations régies par la loi 10 et avec la convention de délégation de gestion (qui est de 5ans) ;
- Faciliter et simplifier l'obtention du récépissé de reconnaissance des AUE ;
- Procéder à une simplification des outils de gestion et de suivi, et à leur traduction en langues locales pour une meilleure maîtrise et appropriation par les AUE ;
- Favoriser une plus forte implication des femmes au sein des bureaux exécutifs des AUE ;
- Examiner les approches pour accroître la motivation des communes et AUE dans les activités de la gestion des ouvrages d'AEP ;
- Accélérer la mise en œuvre effective de la feuille de route de l'Appui à la Maîtrise

² Les points focaux sont les personnes ressources au niveau communal qui collectent principalement l'information sur les ouvrages d'AEP. Ils sont désignés par les communes comme volontaires et appuyés le minimum du frais de transport par le ministère en charge de l'eau pour mener les activités. Les points focaux de la région du Plateau Central étaient impliqués dans la mise en œuvre de la Réforme et de la PHA au cours de la phase 1 du PROGEA.

d'Ouvrage Communal (AMOC)³ et le recrutement des agents techniques communaux ;

- Mobiliser des ressources financières et inscrire les activités de la Réforme dans les budgets communaux pour un meilleur accompagnement des acteurs de la Réforme ;
- Appuyer à la diffusion sur le barème de prix des pièces détachées et de main-d'œuvre de la réparation aux AUE et usagers ;
- Vulgariser la cartographie des types de pompes par province auprès des communes et des opérateurs pour inciter ces derniers à la création des dépôts ;
- Faire un plaidoyer au niveau du ministère de l'économie et des finances et du ministère en charge de l'administration territoriale pour faciliter le fonctionnement des acteurs locaux de la Réforme ;
- Adopter, vulgariser et opérationnaliser la politique tarifaire et la stratégie PPP ;
- Généraliser les contrats de réalisation ou réhabilitation/exploitation ;
- Améliorer le contrat-type de gestion des AEPS, promouvoir la contractualisation entre la commune et le délégateur, faire respecter les clauses du contrat ;
- Tenir effectivement les cadres de concertation au niveau communal, régional et national ;
- Mettre en œuvre les dispositifs de suivi au niveau communal, régional et national et simplifier les outils de suivi sur la mise en œuvre de la Réforme.

La réflexion sur la révision des manuels et outils pour la mise en œuvre de la Réforme à l'échelle nationale est commencée avec les homologues du projet. Les informations collectées et les leçons tirées, contraintes et pistes de solutions pour la mise en œuvre de la Réforme à travers les ateliers seront exploitées pour la révision des manuels et

³ Le document de la stratégie nationale qui vise au renforcement des capacités des communes qui sont transférées les compétences dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans le cadre de la décentralisation. Il est prévu la mise en place des services techniques communaux, le recrutement des agents techniques, le renforcement des capacités des acteurs communaux ainsi que le transfert des ressources nécessaire à la commune pour atteindre les objectifs visés. Le procédure de l'adoption par le conseil des ministres est présentement en cours.

outils ainsi que la relecture du document cadre de la Réforme.

(2) Renforcement de la Réforme dans les régions d'intervention du projet

Pendant les ateliers communaux organisés par le PROGEA 2, les défis majeurs de la mise en œuvre de la Réforme ont été mentionnés suivants : « le recouvrement du frais d'eau auprès des usagers », « la gestion et l'utilisation adéquates du fonds de l'AUE et le versement des redevances à la commune », « non opérationnalisation du contrat de suivi et d'entretien entre la commune et les maintenanciers ». Les ateliers communaux à l'occasion de rencontrer ensemble des acteurs au niveau communal (AUE, maintenanciers et commune) ont permis de discuter les acquis et les difficultés, d'examiner les pistes de solution et d'élaborer le plan d'actions pour la mise en œuvre effective de la Réforme et la redynamisation des acteurs impliqués dans le processus.

4. Défis et leçons dans la mise en œuvre du projet

(1) Amélioration du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP conformément à la Réforme

Au niveau du secteur d'AEPA au Burkina Faso, les dispositifs⁴ pour la mise en œuvre effective de la politique sectorielle. Ces dispositifs pourront être favorisés dans la mise en œuvre de la Réforme.

L'amélioration du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP à travers la relecture du document cadre de la Réforme ainsi que la révision des manuels et outils de la Réforme menées par le PROGEA 2 avec la DGEP devront

⁴ On peut citer les suivants :

- Les arrêtés portant conditions d'attribution d'agrément technique aux secteurs privés y compris maintenanciers de PMH ;
- L'élaboration des guides ImS pour l'AEPHA ;
- La stratégie PPP (Partenariat Public-Privé)
- L'étude sur le tarifaire ;
- L'étude sur les normes, critères et indicateurs d'AEPA ;
- L'établissement du système de suivi-évaluation dans le cadre des programmes nationaux d'AEPHA ;
- L'amélioration de la procédure de l'exécution du budget communal par le ministère en charge des finances (MINFED).

être cohérentes avec les mesures sectorielles concernées dans le cadre de l'amélioration de la Réforme. Egalement le projet vise à améliorer les outils de la Réforme à travers l'élaboration des guides pratiques pour les acteurs mis en place en langues nationales, afin que les acteurs puissent mettre en œuvre des activités de gestion au niveau des communes et villages.

(2) Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet accuse un retard par rapport au programme initial. Les différents événements socio-politiques au Burkina Faso (Coup d'Etat en septembre 2015, Attaque terroriste en janvier 2016 et Création du nouveau ministère en charge de l'eau et de l'assainissement suite à la mise en place du nouveau gouvernement etc.) sont les causes majeures de l'influence de la mise en œuvre du projet. Suite à l'élection municipale du 22 mai 2016, la mise en place et le fonctionnement des nouvelles équipes de communes qui doivent jouer le rôle très important comme un acteur clé dans la mise en œuvre de la Réforme est en cour. Le projet ajustera le calendrier de la mise en œuvre de ses activités en prenant compte de l'état de la mise en œuvre des programmes nationaux sectoriels et de la feuille de route AMOC, afin de rattraper le retard de l'exécution.

Période du Projet :

De Septembre 2015 à Septembre 2018

Organisation de l'exécution du projet :

Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)
Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP),
Directions Régionales de l'Eau et de
l'Assainissement du Plateau Central et du
Centre-Sud

Référence :

- *JICA / Earth and Human Corporation - Japan Techno, 2015, Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement en Milieu Rural Phase II (PROGEA II), Plan de travail (1ère année)*
- *JICA / Earth and Human Corporation - Japan Techno, 2015, Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement en Milieu Rural Phase II (PROGEA II), Rapport sur l'état d'avancement n°1*